

CONSEIL D'ADMINISTRATION

634^e assemblée extraordinaire Procès-verbal version officielle

19 décembre 2023, à 18 h 30
En virtuel

Membres présent(e)s	Mesdames Francine Bélair, Véronique Boisvert, Lucie Chiasson, Laurence Demers, Sophie Vinet, Christine Dufour, Isabelle Prigent, et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Hugo Lachance, Sébastien St-Amour et Marc Rémillard
Membres absent(e)s	Mesdames Julie Dunn, Ndiello Aw Badji, Alexandra Claveau, Julie Lapointe, et messieurs Jean-Claude Lecompte
Sièges vacants	Représentant(e) des parents élu(e)s et représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire
Invité(e)s	Mesdames Amélie Mercier, Peggy Roquigny, Emilie Ambrosio, Hélène Allaire et messieurs François Sauvé et Bénédicte Plante
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Sujets pour adoption
 - 3.1. Adoption du rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)
 - 3.2. Adoption du projet de programme Sciences de la nature 200.B1
 - 3.3. Adoption du cahier de la matrice des relations locales/cours 2024-2027
4. Points d'information
 - 4.1. Du président
 - 4.2. Du directeur général
 - 4.3. De la directrice des études
 - 4.3.1. Calendrier scolaire modifié (grèves)
 - 4.3.2. Journée pédagogique – 9 janvier 2024
5. Date de la prochaine assemblée
6. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 32, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président dépose l'ordre du jour de la 634^e assemblée extraordinaire du 19 décembre 2023 pour adoption.

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par M. Sébastien St-Amour

A-634.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Sujets pour adoption

3.1. Adoption du rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

Le Cégep de Valleyfield a procédé à la deuxième autoévaluation de son système d'assurance qualité dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation de l'efficacité des collèges québécois lancé en 2019 par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

La CEEC est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux établissements d'enseignement collégial. Elle évalue la capacité des systèmes mis en place et la gestion qui en est faite à garantir la qualité dans les différentes dimensions de la mission des collèges. Le législateur a confié à la CEEC des pouvoirs de vérification et de recommandations concernant la qualité de l'enseignement collégial.

Le devis d'autoévaluation du système d'assurance qualité, première étape de la démarche d'autoévaluation, présentait le contexte dans lequel se situe l'enquête et les paramètres méthodologiques qui la guideraient. À la suite d'un report de l'opération autorisé par la CEEC, le devis d'autoévaluation a été amendé et adopté en commission des études le 12 octobre 2022, puis au conseil d'administration le 25 octobre 2022. La cueillette de données démarrée en automne 2021 s'est terminée au printemps 2023 et le dépôt du rapport était prévu fin novembre 2023, pour accueillir la visite d'audit au cours du trimestre d'hiver 2024.

Les travaux menés depuis ont permis la réalisation du rapport d'autoévaluation. Celui-ci couvre principalement une période d'observation allant de l'hiver 2017 à l'hiver 2022, tout en évaluant les mécanismes contribuant au système d'assurance qualité tels qu'ils sont actuellement mis en œuvre au Cégep. Le rapport comporte 5 parties et évalue les mécanismes du Cégep des 4 composantes du système d'assurance qualité établies par la CEEC : la qualité des programmes d'études (1), la qualité de l'évaluation des apprentissages (2),

la qualité de la planification stratégique et de la planification de la réussite (3-4). Il est appuyé par des annexes.

Le rapport d'autoévaluation a été déposé en commission des études et a reçu un avis favorable par cette dernière le 6 décembre 2023. Il est maintenant soumis pour adoption au conseil d'administration.

À la fin de la présentation, certains commentaires sont ajoutés par Mme Hélène Allaire, consultante externe qui a soutenu la démarche, avec l'équipe de la Direction des études. M. Rémillard conclut en félicitant l'équipe derrière le travail colossal du rapport, plus particulièrement Mme Bélair et Mme Roquigny.

Mme Christine Dufour souligne la qualité et la synthèse de la présentation. Elle souhaite en savoir plus en vue de la visite de l'audit du mois de mars prochain. Des précisions sont apportées de manière globale, mais d'autres détails suivront en 2024.

Considérant l'avis favorable de la commission des études à sa réunion du 6 décembre 2023;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-634.3.1

D'ADOPTER LE RAPPORT D'AUTOÉVALUATION
du système d'assurance qualité SAQC2 (CEEC) en
date du 19 décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Adoption du projet de programme Sciences de la nature 200.B1

Plusieurs invités se joignent à Mme Bélair pour faire la présentation : Bénédicte Plante, coordonnateur de programme, François Sauvé, directeur adjoint aux études, ainsi qu'Émilie Ambrosio, conseillère pédagogique.

Le programme d'études Sciences de la nature vise à offrir à l'étudiant(e) une formation diversifiée et rigoureuse comportant une formation générale et une formation spécifique appuyée sur diverses disciplines scientifiques. Il rend apte à poursuivre des études universitaires en sciences pures, en sciences appliquées, en sciences de la santé et de la vie, ou en sciences de l'éducation.

Le Collège de Valleyfield offre, dès 1967, les programmes de Sciences pures et appliquées et de Sciences de la santé jusqu'à ce que le ministère fusionne les deux cheminements en 1986 (200.01). Le premier devis ministériel fondé sur l'approche-programme est développé en 1998 (200.B0) et le ministère de l'Éducation autorise dès lors le Collège à offrir le programme. La version locale est offerte à l'automne 2003. Le programme est retravaillé à quelques reprises entre 2004 et 2012.

Afin d'adapter le programme aux nouvelles réalités des besoins universitaires, et ce, après un long processus qui a débuté en 2014, le devis ministériel du programme Sciences de la nature est révisé et reçu en 2021 (200.B1). L'implantation du programme au Cégep de Valleyfield se fera à l'automne 2024. Ce nouveau devis voit l'ajout de compétences obligatoires en probabilités et statistique et en programmation, de même que l'approfondissement de la compétence en écologie.

Vous trouverez dans le dépôt de ce projet de programme, conformément à l'article 5.1.3 de la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGP) en vigueur au Cégep :

- le profil de sortie de la personne diplômée;
- le logigramme du programme;
- la nouvelle grille de cours;
- l'échéancier visant les descriptions institutionnelles des cours;
- l'échéancier de l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme;
- le plan de travail et les échéanciers des travaux menés par le comité de projet.

En conclusion, quelques questions sont posées. Mme Prigent questionne afin de savoir si le délai est le même pour tous les cégeps. Mme Bélair précise que le ministère exige des délais d'implantation; les cégeps avaient jusqu'en 2024 pour le faire. Quant aux compétences, elles sont déjà structurées et encadrées de manière similaire de la part du ministère. Certaines particularités ont pu être appliquées au sein de la mouture du programme, dont des cours de géologie, et lors des activités pédagogiques à venir. D'autres discussions ont lieu sur les choix faits quant à la structure du programme. Mme Bélair remercie M. Plante et l'équipe derrière tout le travail.

Considérant la recommandation favorable du comité de programme;

Considérant les validations logistiques et financières effectuées par l'Organisation scolaire, ainsi que la transmission et la validation de la grille de cours au système des objets d'études collégiales (SOBEC);

Considérant les visées du Plan stratégique 2023-2028 de renouveler la mise en œuvre de nos programmes et de notre offre de services/activités en fonction des besoins et réalités des étudiant(e)s et de la communauté;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 6 décembre 2023;

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-634.3.2

D'ADOPTER le PROJET DE PROGRAMME Sciences de la nature (200.B1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3. Adoption du cahier de la matrice des relations locales/cours 2024-2027

Chaque année, en préparation à l'admission des nouveaux étudiants à la session d'automne, la Direction des études procède à une révision des grilles de cours applicables à cette cohorte. À cet effet, les comités de programmes et les départements ont été invités à réviser les grilles de cours.

Outre les programmes ayant un nouveau devis ministériel, aucune modification n'a été demandée par les programmes figurant au précédent cahier des matrices de grilles de cours de l'année dernière.

À la réunion de la commission des études du 15 novembre dernier, les membres ont dans un premier temps recommandé au conseil d'administration, pour fin d'adoption, le projet de programme de Technologie du génie civil (221.B0) qui inclut la grille de cours. Le tout a été adopté au conseil d'administration du 28 novembre 2023.

À la réunion de la commission des études du 6 décembre, le nouveau programme de Sciences de la nature (200.B1) a été présenté et recommandé pour adoption au conseil d'administration.

Considérant qu'aucune demande de révision des grilles de cours par les comités de programme n'a été formulée;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa réunion du 15 novembre 2023 pour le nouveau programme Technologie du génie civil (221.B0);

Considérant l'adoption du projet de programme de Technologie du génie civil (221.B0) qui inclut la grille de cours au conseil d'administration du 28 novembre 2023;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa réunion du 6 décembre 2023 pour le nouveau programme Sciences de la nature (200.B1);

Il est proposé par Mme Laurence Demers
Et appuyé par M. Hugo Lachance

A-634.3.3

D'ADOPTER LE CAHIER DES MATRICES DES relations locales des objectifs/cours 2024-2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Points d'information

4.1. Du président

M. Bolduc précise qu'il a eu l'occasion de rencontrer le conseil d'administration de la Fondation du Cégep. Il résume les échanges. Il rappelle également le souper

le 18 janvier au restaurant la Carcasse où tous les membres sont invités ainsi que ceux qui ont quitté le CA dans la dernière année.

4.2. Du directeur général

M. Rémillard souhaite de joyeuses Fêtes aux membres et les remercie pour leur implication.

4.3. De la Direction des études

Mme Bélair explique les derniers changements entourant le calendrier scolaire en raison des dernières journées de grève du front commun en décembre.

4.3.1. Calendrier scolaire modifié – grèves

Le calendrier scolaire amendé est déposé aux membres pour information.

4.3.2. Journée pédagogique – 9 janvier 2024

L'avis de convocation à la Journée pédagogique du 9 janvier 2024 est déposé aux membres pour information.

5. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 6 février à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield.

6. Clôture de l'assemblée

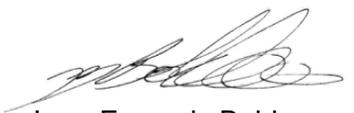
Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Laurence Demers

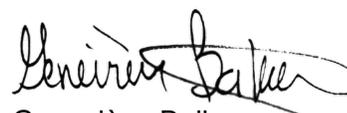
A-634.6

DE CLORE LA 634^e ASSEMBLÉE extraordinaire du
conseil d'administration à 19 h 56.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée